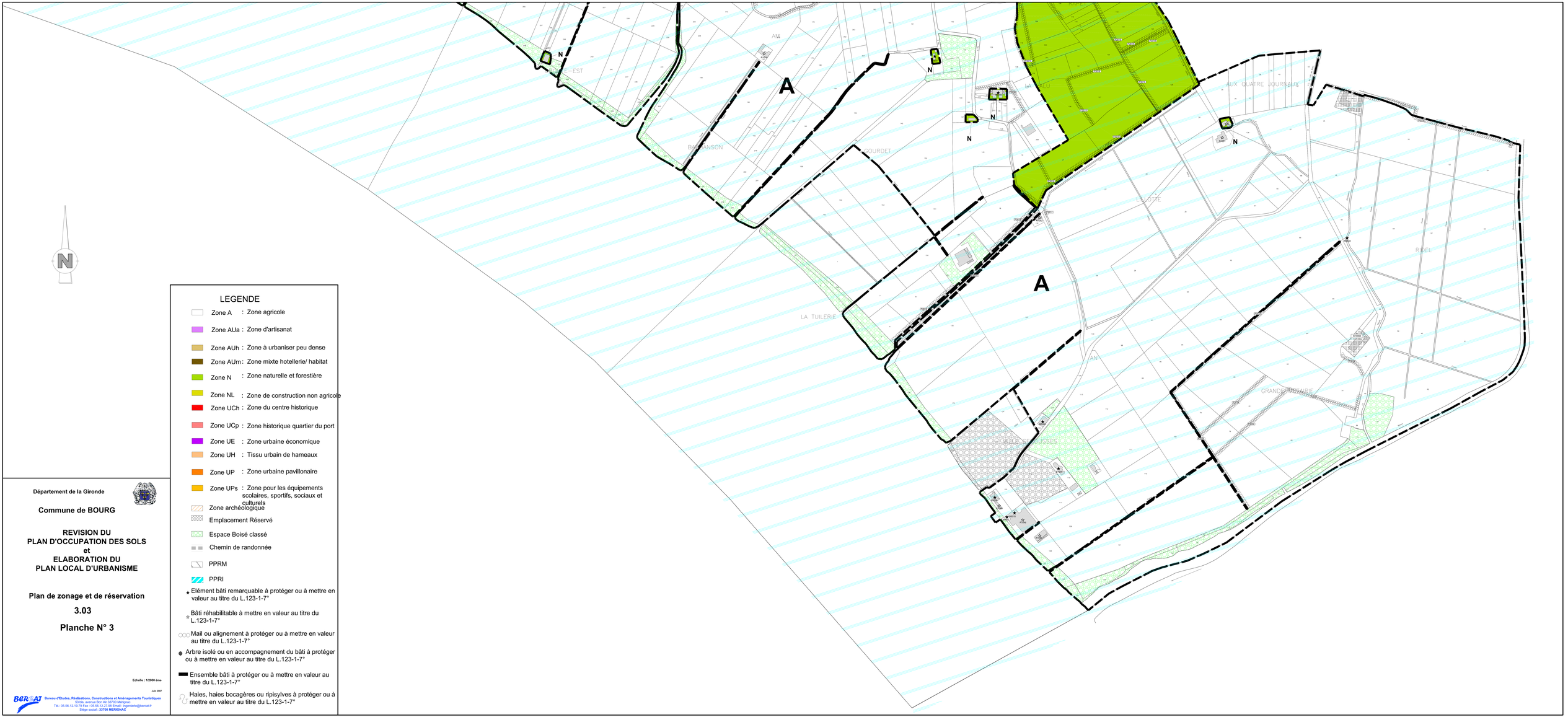

LEGENDE

- Zone A : Zone agricole
- Zone AUa : Zone d'artisanat
- Zone AUh : Zone à urbaniser peu dense
- Zone AUm : Zone mixte hotellerie/ habitat
- Zone N : Zone naturelle et forestière
- Zone NL : Zone de construction non agricole
- Zone UCh : Zone du centre historique
- Zone UCp : Zone historique quartier du port
- Zone UE : Zone urbaine économique
- Zone UH : Tissu urbain de hameaux
- Zone UP : Zone urbaine pavillonaire
- Zone UPs : Zone pour les équipements scolaires, sportifs, sociaux et culturels
- Zone archéologique
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé classé
- Chemin de randonnée
- PPRM
- PPRI
- Elément bâti remarquable à protéger ou à mettre en valeur au titre du L.123-1-7°
- Bâti réhabilitable à mettre en valeur au titre du L.123-1-7°
- Mail ou alignement à protéger ou à mettre en valeur au titre du L.123-1-7°
- Arbre isolé ou en accompagnement du bâti à protéger ou à mettre en valeur au titre du L.123-1-7°
- Ensemble bâti à protéger ou à mettre en valeur au titre du L.123-1-7°
- Haies, haies bocagères ou ripisylves à protéger ou à mettre en valeur au titre du L.123-1-7°

Département de la Gironde

Commune de BOURG

REVISION DU
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
et
ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage et de réservation

3.03

Planche N° 3

Echelle : 1/2000 ème

Juin 2007

Bureau d'Etudes, Réalisations, Constructions et Aménagements Touristiques
53 bis, Avenue Bon Air 33750 Margaux
Tél.: 05.56.12.19.79 Fax : 05.56.12.27.98 Email : ingenierie@bercat.fr
Siège social : **33750 MERIGNAC**